



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

VERSION DÉFINITIVE

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES FORESTIÈRES



COORDINATION NATIONALE REDD+

Projet de soutien à la préparation à la Réduction des Émissions dues à la
Déforestation et à la Dégradation des forêts (REDD+)

**ÉTUDE SUR LA DÉTERMINATION DES PÉRIODES
POUR LES FEUX PRÉCOCES SELON LES RÉGIONS
ÉCOLOGIQUES DU TOGO**

RAPPORT FINAL

Volume 3/3- Plan de renforcement des capacités

DÉCEMBRE 2017

CONTRAT N°/ titre de la composante les TDR 00796/2016/AMI/MERF-REDD+/PI/BM-IDA

(lettre de notification du contrat n°/ titre de la sous-composante pour les TDR
417/2016/ODEF/PRMP/UCN-RED+)

Financement : Don FCPF TF 018779 administré par le groupe de la Banque Mondiale

Avec l'appui technique de : ID-SAHEL/BETRA



B.P.E 863 Tél. 20 28 92 08 /
76 37 91 75 Bamako/ Mali
Email : idsahel2000@yahoo.fr
Web : idsahel.com



04 BP 602 Lomé - TOGO
Tél. (+228) 22 57 15 28
Email : betra@betra-conseil.com
Web : www.betra-conseil.com



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

VERSION DÉFINITIVE

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES FORESTIÈRES



COORDINATION NATIONALE REDD+

Projet de soutien à la préparation à la Réduction des Émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts (REDD+)

ÉTUDE SUR LA DÉTERMINATION DES PÉRIODES POUR LES FEUX PRÉCOCES SELON LES RÉGIONS ÉCOLOGIQUES DU TOGO

RAPPORT FINAL

Volume 3/3- Plan de renforcement des capacités

DÉCEMBRE 2017

CONTRAT N°/ titre de la composante les TDR 00796/2016/AMI/MERF-REDD+/PI/BM-IDA

(lettre de notification du contrat n°/ titre de la sous-composante pour les TDR 417/2016/ODEF/PRMP/UCN-RED+)

Financement : Don FCPF TF 018779 administré par le groupe de la Banque Mondiale

Avec l'appui technique de : ID-SAHEL/BETRA

Rapport final	16/003/DEC	Décembre 2017	Version définitive	A.B. <i>Po</i>	K. ADOGOU	K. ABASSAH <i>Po</i>
Indice	N° Projet	Modifications	Modifications	Réalisé par	Revue par	Approuvé par



B.P.E 863 Tél. 20 28 92 08 /
76 37 91 75 Bamako/ Mali
Email : idsahel2000@yahoo.fr
Web : idsahel.com



04 BP 602 Lomé - TOGO
Tél. (+228) 22 57 15 28
Email : betra@betra-conseil.com
Web : www.betra-conseil.com

TABLE DES MATIÈRES

I. INTRODUCTION	3
1.1 PRÉAMBULE	3
2.2 LIVRABLES.....	3
II. APPROCHE DE FORMULATION DU PRC	4
2.1 CADRAGE CONCEPTUEL	4
2.2 MÉTHODOLOGIE	4
III. DIAGNOSTIC DES CAPACITÉS DE GESTION DES FEUX	6
3.1 DIFFICULTÉS ET INSUFFISANCES RELEVÉES	6
3.2 FORCES ET ATOUTS IDENTIFIÉS	6
3.3 TRADUCTION DES DONNÉES DU DIAGNOSTIC.....	9
IV. PROPOSITION DU PRC DE GESTION DES FEUX	11
4.1 AXES ET DOMAINES D’ACTION DU PRC.....	11
4.2 PRC AU NIVEAU INDIVIDUEL	11
4.3 PRC AU NIVEAU OPERATIONNEL ET ORGANISATIONNEL	11
4.3.1 Capacités techniques (FORMATIONS)	11
4.3.2 Modules principaux de formation des acteurs.....	11
4.3.3 Dotations, équipements, infrastructures	12
4.4 PRC AU NIVEAU JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL	12
4.4.1 Sur le plan règlementaire	12
4.4.2 Sur le plan institutionnel	13
4.4.3 Sur le plan stratégique.....	13
V. MISE EN OEUVRE ET SUIVI DU PRC	15
5.1 OPPORTUNITÉS DE FINANCEMENT DU PRC.....	15
5.1.1 Mobilisation des ressources internes.....	15
5.1.2 Mobilisation de ressources externes.....	15
5.2 COMMUNICATION AUTOUR DE LA GESTION DES FEUX	15
5.3 APPROCHE STRATÉGIQUE DE MISE EN ŒUVRE DU PRC	16
5.4 SUIVI ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PRC	17
VI. CONCLUSION	18
ANNEXES	19

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Analyse diagnostique des capacités de gestion des feux.....	7
Tableau 2 : Récapitulatif des axes stratégiques du PRC.....	16
Tableau 3 : Cadre de suivi évaluation du PRC.....	17

I. INTRODUCTION

1.1 PRÉAMBULE

Le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF), à travers l'Unité de Coordination du Projet de soutien à la Réduction des Émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts (REDD+), a lancé une étude relative à la proposition de modèles de gestion participative des feux de végétation à travers entre autres la détermination des périodes indiquées pour les feux précoces selon les régions écologiques du Togo.

L'étude vise à :

- établir un diagnostic de la gestion des feux suivant les zones écologiques ;
- analyser les paramètres biotiques et abiotiques en lien avec le comportement des feux ;
- déterminer les périodes indiquées pour la pratique des feux précoces ;
- proposer un plan de renforcement des capacités techniques et organisationnelles des acteurs et institutions impliquées dans la gestion des feux de végétation au Togo.

2.2 LIVRABLES

La mission du Consultant fournira les produits suivants :

- Les rapports des différentes phases d'exécution de la mission ;
- Les indicateurs écologiques et les périodes indiquées pour les des feux précoces ;
- Les cartes illustrant la dynamique spatiotemporelle des feux ;
- Un plan de renforcement des capacités des acteurs de gestion des feux ;
- Un rapport final de la mission.

Le présent livrable est dédié au plan concerté de renforcement des capacités techniques et organisationnelles des acteurs et institutions impliquées dans la gestion des feux de végétation au Togo.

II. APPROCHE DE FORMULATION DU PRC

2.1 CADRAGE CONCEPTUEL

Le plan de renforcement de capacités (PRC) est un instrument programmatique et opérationnel d'une organisation qui comporte (i) les déficits individuels et institutionnels liés à l'exercice d'une compétence et (ii) les actions à mettre en œuvre pour lever ces déficits et permettre aux acteurs d'accomplir à bon escient leurs missions (Wybo, 2002). La finalité d'un PRC est donc de lever des déficits pour permettre à l'institution d'atteindre ses objectifs.

La « capacité institutionnelle » d'une organisation correspond à son niveau de capacité d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixée. Dans le cadre d'une institution publique ou privée, le but recherché est la capacité nécessaire pour délivrer un niveau de service de qualité. Plusieurs éléments vont influencer directement sur cette capacité et sont classés en trois catégories :

- l'environnement (ou système) dans lequel intervient l'acteur, avec les éléments comme la gouvernance générale dans le secteur, les responsabilités des différents acteurs et les modalités de travail, les relations interinstitutionnelles et le cadre législatif et réglementaire ;
- l'organisation et le fonctionnement de la structure avec des éléments comme la gouvernance au sein des structures/comités, leur fonctionnalité, l'organisation interne et le partage des responsabilités, les procédures, les outils et méthodes utilisés, les ressources humaines, financières et matérielles ;
- les capacités individuelles au sein de l'organisation (l'information sur la tâche, ce qui est attendu de l'acteur, la connaissance acquise et le savoir-faire de l'acteur en rapport avec les besoins de la tâche.

Améliorer la capacité d'une organisation revient à définir **sur quels éléments il est nécessaire et possible** d'agir et par quel moyen afin d'améliorer le niveau de services délivrés. Pour connaître ces éléments, un diagnostic doit être posé. Le contenu d'un PRC doit comporter des actions réalistes et de faisabilité effective et, ce diagnostic est une étape indispensable mais non suffisante pour la définition d'un PRC.

Du fait que le niveau de gravité de chaque déficit identifié est souvent différent de celui des autres, la principale difficulté pour l'élaboration d'un PRC sera d'identifier et de prioriser les actions qui auront une influence directe sur la performance et qui sont réalisables dans les limites des obligations, contraintes et ressources disponibles ou potentielles. Il s'en déduit qu'un PRC n'est donc pas uniquement un ensemble d'actions de formation qui touchent seulement les compétences individuelles mais combine les différentes actions possibles et nécessaires pour lever les déficits identifiés et/ou potentiels.

2.2 MÉTHODOLOGIE

Pour la présente mission, la collecte des données de base pour le diagnostic s'est fondée sur l'identification des acteurs et institutions impliquées dans la gestion des feux, les rencontres, échanges et enquêtes auprès des acteurs à travers des entretiens individuels et focus group, les visites de terrain et l'analyse des facteurs écologiques et humains en lien avec le comportement et la gestion actuelle des feux. L'état de de l'art ont été obtenu par la revue littéraire auprès des institutions publiques et privées thématiques.

L'étude a également capitalisé les résultats de plusieurs projets, études et initiatives passées ou en cours au Togo. Il s'agit notamment de l'Université de Lomé, des services techniques des ministères clé concernés par les feux (Agriculture, Aménagement du territoire, Collectivités locales, Action sociale, Sécurité, ITRA, ICAT), les ONG/OSC et les programmes de développement (ProDRA, ProREDD, PNR, PGICT). Des cas d'écoles dans quelque pays de la sous-région ont été valorisés.

Le présent livrable capitalise les informations contenues dans les rapports d'étape et le rapport final de la mission d'études sur la détermination des périodes propices pour les feux précoces selon les régions écologiques du Togo et complète cette étude en lui annexant un PRC.

III. DIAGNOSTIC DES CAPACITÉS DE GESTION DES FEUX

Le présent diagnostic est essentiellement orienté vers les capacités techniques et organisationnelles des acteurs et institutions des secteurs publics et privés impliqués dans la gestion des feux de végétation au Togo. L'analyse des résultats du diagnostic des forces et faiblesses, opportunités et menaces (analyse FFOM) des acteurs et organisations de lutte contre les feux incontrôlés et les propositions qui en découlent aboutissent à la proposition d'un PRC et d'une stratégie de mise en œuvre et de suivi évaluation et d'amélioration organisationnelle et opérationnelle.

3.1 DIFFICULTÉS ET INSUFFISANCES RELEVÉES

Lors des échanges avec les acteurs, il se dégage clairement au niveau des cinq zones écologiques une insuffisance dans la coordination et le suivi des interventions des différents acteurs de lutte contre les feux. Chaque structure agit unilatéralement, sans tenir compte de ce que font les autres et sans aucune organisation pratique pour la surveillance.

Sur le terrain, les acteurs locaux et comités de lutte contre les feux (CLGFV) avaient des difficultés à préciser clairement les limites des superficies surveillées. Les données sur l'effectif des équipes, la date de création et la technique de surveillance adoptée sont aussi peu connues.

Les quelques effectifs encore disponibles sont largement en deçà de l'ampleur du travail à faire. Il est aussi noté une faiblesse de l'adhésion populaire à la lutte contre les feux et à la gestion durable des forêts est, entre autres, liée à la faible rémunération journalière de cette activité par rapport aux autres projets de développement (PDC-HIMO). Lier la lutte contre les feux incontrôlés à l'amélioration des conditions de vies des populations riveraines par l'initiative des AGR autour des forêts cibles augmenterait cette adhésion.

La transhumance et la présence des communautés de bouviers proches des massifs forestiers créent une confusion dans la responsabilisation des causes de feu et suscitent des conflits et mécontentements au sein des populations autochtones qui nuisent à une bonne cohésion sociale et organisation locale de prévention et de gestion des feux.

Toutes ces insuffisances se résument comme suit :

- Insuffisance de ressources humaines (nombre et effectif des comités de lutte très faibles) ;
- Responsabilisation insuffisante des différents comités et la faible coordination des différentes interventions ;
- Faible adhésion des jeunes à la modalité de motivation.

3.2 FORCES ET ATOUTS IDENTIFIÉS

Outre les insuffisances relevées au niveau des organisations locales de lutte, nous relevons toute fois des forces et atouts :

- Détermination des autorités et comités locaux pour la GDF
- Existence d'un esprit de volontariat au sein de la population pour la cause environnementale
- Prise de conscience des riverains de leur dépendance vis à vis des massifs forestiers pour leurs besoins basiques et de la nécessité de leur protection contre les feux
- Expérience et culture des acteurs locaux dans la lutte contre les feux

- Appui technique disponible du personnel de l'administration publique déconcentrée.

A travers les échanges avec les acteurs, on note leur volonté manifeste à contribuer à la lutte contre les feux incontrôlés. Cette motivation constitue un atout à exploiter pour la lutte contre les feux. Mais il est constaté un flétrissement de cet engouement populaire à la protection de l'environnement dû à la faiblesse, voire l'absence des mesures incitatives, en comparaison au profit immédiat tiré de l'exploitation des ressources de ces forêts. La durabilité des actions de lutte contre les feux tient de la prise en compte du développement socio-économique des populations riveraines et résidentes des forêts/sites cibles.

La synthèse de cette analyse diagnostique est présentée dans le **Tableau 1**.

Tableau 1 : Analyse diagnostique des capacités de gestion des feux

FFOM OPERATIONNELLES	
FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Adoption par les producteurs des variétés nouvelles ayant un meilleur rendement - Prise en compte de l'environnement/foresterie dans les projets agricoles (ADAPT) - Prise en compte de la gestion de la transhumance dans la politique agricole de 2010. - Bonne connaissance et pratique des technologies de conservation des ressources dans certaines localité - Emulation à la création des forêts communautaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Coutume en désaccord avec les règles modernes jusqu'à ce jour en terme de foncier. - Impact faible de façon générale des technologies sur l'atténuation de la dégradation des ressources naturelles - Importante diminution des ressources naturelles du fait de l'accroissement de la population et de l'expansion des cultures de rente - Baisse enregistrée au niveau des rendements agricoles - Faible intégration de techniques agroforestières dans les systèmes de culture dans certaines zones ; - Forte utilisation du feu comme technique de défrichage - Retard dans l'intégration des espèces résilientes dans les programmes /projets de reboisement villageois ; - Efforts actuels de reboisement insuffisant pour faire face aux besoins économiques - Faible participation des autres acteurs dans la recherche des auteurs des délits - Faible capacité des acteurs pour le suivi et l'évaluation du système
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - Prise de conscience de certaines populations par rapport aux dangers et impacts socio-économiques et environnementaux des feux de végétation - Programme national de reboisement en cours, - Existence d'un certain nombre de programmes /projets intervenants dans la reconstitution/protection des ressources forestières - Existence d'une stratégie nationale de gestion des feux de brousse - Disponibilité des PTF à appuyer les actions de gestion durable des feux de végétation 	<ul style="list-style-type: none"> - Croissance démographique élevée - Pression élevée sur les ressources forestières - Pratique continue de l'agriculture itinérante - Baisse de rendement - Dégradation du couvert végétal par les transhumants à la recherche du pâturage - Perturbation du cycle climatique - Déboisement et intensification de la production du charbon de bois - Manifestation de plus en plus évidente des effets négatifs des changements climatiques constituant un frein pour la stratégie de gestion des feux de végétation - Effet asséchant de l'harmattan qui engendre des incendies de végétation chaque année, touchant les 2/3 du territoire national

FFOM Juridiques et réglementaires	
FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'instruments juridiques (loi-cadre sur l'environnement et code forestier, loi sur la décentralisation et décret spécifique à la gestion des feux précoces) - Ratification des conventions et accords internationaux relatifs à la gestion des ressources forestières (OIBT, CDB, RAMSAR, CLD, APA, CCNUCC, CITES etc.) - Existence de politiques, programmes et projets en matière de gestion des ressources forestières et d'une stratégie de gestion des feux. 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible vulgarisation des textes forestiers au niveau des communautés à la base - Insuffisance de la réglementation sur les feux - Manque de certains textes d'application pertinents de gestion des feux - Stratégie non diffusée ou déclinée en plans locaux
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité des PTF à accompagner les efforts nationaux de gestion des ressources naturelles et de climat - Existence des mécanismes de financements innovants (Fonds Vert, Fonds Climat, AMCC+, FCPF) - Code foncier en cours de formulation - Code forestier en cours de lecture croisée avec une actualisation du code pénal togolais 	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de synergie entre les programmes et projets en cours - Insuffisance de la capacité d'absorption des fonds - Non aboutissement éventuel du code foncier
FFOM Institutionnelles	
Administration publique	
FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Le pays dispose d'un département ministériel en charge des ressources forestières - Existence des services déconcentrés au niveau des régions et préfectures et les brigades forestières - Collaboration entre les institutions impliquées dans la gestion des feux de végétation (agriculture, sécurité) - Adhésion des populations locales à la gestion des aires protégées, aux activités de reboisement et l'existence des AVGAP, UAVGAP 	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance du personnel du MERF - Insuffisance de matériels et équipement adéquats et pour la réalisation de ses missions - Non opérationnalisation des comités locaux de gestion des feux de végétation
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place du Fonds National de Développement Forestier (FNDF) au niveau du MERF - Existence du FNDF, FNE, qui doivent financer les activités forestières en général et en matière de reboisement en particulier - Existence d'un engagement des acteurs en matière de reboisement à savoir les ONG, les associations, les syndicats, permettant d'augmenter la couverture forestière du pays 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible capacité de mobilisation de ressource financière du FNDF - Manque d'opérationnalisation du FNE et faible opérationnalisation du FNDF - Manque de textes juridiques relatifs aux mesures incitatives de reboisement

FFOM partenaires Privés/ONG	
FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Interventions des opérateurs privés dans le secteur forestier sont généralement réalisées sur fonds propres - Présence des ONG œuvrant pour la protection de l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de compétences techniques pour réaliser leurs actions forestières - Absence d'un cadre juridique de collaboration entre le ministère et les ONG - Absence de bilan et rapports annuels à l'administration chargée des ressources forestières
GENRE	
FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte de l'approche genre dans la conception des programmes - Existence d'organisation de défense des droits des femmes - Adoption du nouveau Code de la famille qui facilite l'accès des femmes à la terre - Promotion du genre au niveau international et national 	<ul style="list-style-type: none"> - Dichotomie entre droit coutumier et droit moderne (par rapport au droit de propriété sur la terre) - Complexe socio-culturel - Dépendance des femmes aux biens et services des ressources forestières
FFOM moyens financiers	
FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Existence des marchés intéressants pour les produits forestiers tant au niveau national qu'international - Contribution du secteur forestier à l'économie nationale est de plus en plus importante - Existence des opportunités d'importations de produits forestiers supérieures aux exportations, ce qui indique de vraies opportunités de substitution par des productions domestiques - Effort croissant de l'Etat à faire entrer le secteur forestier qui jusque-là est largement dans l'informel, dans l'économie formelle 	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance d'information du secteur privé ne facilitant pas sa plus grande participation - Manque de clarté sur les opportunités d'affaires dans le secteur forestier - Insuffisance de plaider pour la prise en compte des produits forestiers non ligneux et des services écosystémiques dans les comptabilités nationales - Opportunités d'affaires basées sur l'exploitation non régulée des produits forestiers pouvant accentuer la déforestation et la dégradation des terres - Accaparement des terres par le secteur privé

3.3 TRADUCTION DES DONNÉES DU DIAGNOSTIC

L'exploitation des données d'entretien a permis de proposer des options pour mitiger les insuffisances (faiblesses et menaces) et optimiser atouts (forces et opportunités) de gestion des feux par les acteurs. Elle s'est faite à travers la lecture croisée des responsabilités et des données du diagnostic sur les capacités réelles et actuelles de gestion des feux à savoir :

- les relations interinstitutionnelles et textes : il s'agit des fonctions entre acteurs, interprétations des différentes textes, mécanisme de concertation, l'adéquation des textes et du cadre institutionnel avec les réalités de gestion des feux sur le terrain
- l'organisation interne : elle concerne la répartition interne des responsabilités et la fonctionnalité des organes et aussi la gouvernance interne et le contrôle de gouvernance

- les méthodes, outils, ressources matérielles et approches : il s'agit de tout ce qui a trait aux méthodes et outils de travail. L'absence d'une démarche de prévention et de gestion des feux par rapport aux règles de l'art
- les ressources humaines : elles prennent en compte les besoins prioritaires en compétences humaines basiques et de haut niveau et savoir-faire (formation base, mise à niveau, perfectionnement, accompagnement) par rapport aux exigences de gestion et de coordination de la prévention et de la gestion des feux.

L'évaluation des besoins en renforcement des capacités en matière de gestion des feux est entreprise afin de bien cerner les contraintes inhérentes à cette compétence multi acteurs et pluridisciplinaire. Il en découle des propositions de PRC structuré en axes stratégiques permettant de corriger les insuffisances afin de doter le pays des ressources humaines, des moyens matériels, financiers et humains nécessaires à la prévention et à la gestion des feux de végétation au Togo.

IV. PROPOSITION DU PRC DE GESTION DES FEUX

4.1 AXES ET DOMAINES D'ACTION DU PRC

Globalement les besoins se résument en trois points. Au plan individuel, le renforcement des capacités désigne le processus de changement des mentalités et des comportements, le plus souvent au moyen de formation, pour faire acquérir des connaissances et améliorer les compétences. Au plan institutionnel, il est axé sur la performance de l'organisme dans son ensemble, sur ses moyens de fonctionnement et sur sa faculté d'adaptation. Au plan organisationnel ou systémique, le renforcement des capacités consiste à créer des environnements propices dans lesquels les individus et les institutions travaillent.

Les résultats obtenus montrent au niveau individuel, un réel besoin de perfectionnement, de spécialisation et d'accroissement de compétence. Au niveau institutionnel le renforcement des effectifs, la réhabilitation des infrastructures, la mobilisation des ressources financières sont très sollicités. Au niveau systémique il s'agit d'un besoin de synergie et de complémentarité des interventions.

Le présent PRC est élaboré en plusieurs étapes et présentée sous une forme flexible et adaptable au niveau local, régional et national afin de faciliter son actualisation et amélioration continue. Il s'agit d'un PRC structuré au niveau individuel, juridique et institutionnel, opérationnel et organisationnel (Annexe 1).

4.2 PRC AU NIVEAU INDIVIDUEL

Au niveau individuel le RC se présente surtout au niveau du perfectionnement, de spécialisation et d'accroissement de compétence. Des incidences rétroactives interagissent sur les capacités individuelles à partir du renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles développées en détail dans les paragraphes suivants.

4.3 PRC AU NIVEAU OPERATIONNEL ET ORGANISATIONNEL

4.3.1 Capacités techniques (formations)

- Techniques de confection des pare-feu et coupe-feu en fonction de la saison et de la direction du vent dominant ;
- Techniques et pratiques de feux tactiques ;
- Techniques de lutte préventive et active contre les feux naissants et les sautes de feu ;
- Distribution stratégique et sécurité du matériel de lutte contre les feux ;
- Formations sur l'aménagement des pistes forestières pour faciliter la surveillance et la lutte ;
- Bases théoriques et techniques de prévention, de surveillance et de lutte contre les feux ;
- Connaissances des dispositions légales en vigueur sur les feux ;
- Connaissances théoriques et pratiques en recherche et constat des délits de feux ;
- Organisation périodique de séances de formation et de remise à niveau ;
- Compréhension des termes et clauses des contrats à la lutte contre les feux.

4.3.2 Modules principaux de formation des acteurs

- **Module 1** : Dispositions spécifiques pour la gestion des feux (Code forestier, décret de réglementation des feux et autres textes réglementaires)

➤ **Module 2 : Les approches de prévention et de lutte contre les feux.**

Les 3 principales approches de lutte

- Approche acteurs : sensibilisation, formations, renforcement de capacités
- Gestion du combustible : débroussaillage, valorisation du combustible, pare feu et coupe-feu, coupure verte
- Lutte active, lutte tactique, lutte préventive.

➤ **Module 3 : Techniques opérationnelles de lutte (attaque directe, lutte indirecte)**

- Types de feu/incendies et techniques adaptées
- Lutte mécanique et lutte naturelle
- Équipements et matériels adaptés/distribution, usage et sécurisation.

➤ **Module 4 : Organisation opérationnelle et animation des comités de lutte contre les feux.**

4.3.3 Dotations, équipements, infrastructures

- Moyens de déplacement et de communication adaptés (chaque comité et la coordination) ;
- Tenue de brousse distincte pour chaque membre de comité en activité ;
- Equipements adaptés (bottes, sécateurs, houes, pioches, brouettes, batte-feu, torches, bidon individuel, imperméables, citernes d'eau) ;
- Création et aménagement de points d'eau ;
- Dotation de pompes à eau de capacité opérationnelle pendant les saisons critiques ;
- Mise en place d'une coordination permanente et opérationnelle intra et inter comités.

4.4 PRC AU NIVEAU JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL

4.4.1 Sur le plan règlementaire

- Procéder à la révision du décret n° 2009-302/PR portant réglementation des feux utilitaires et les feux précoces en intégrant l'exigence d'effectuer les travaux de protection anti-feu, notamment le débroussaillage réglementaire, la confection des pare-feu, coupe-feu et les autres formes de coupures de combustible, sous la supervision d'un technicien agréé et en déclinant les responsabilités des acteurs concernés par la gestion des feux ;
- Formaliser (arrêtés et textes d'application) la mise en place les comités locaux « existantes » de lutte contre les feux de brousse principalement autour des aires protégées prioritaires et des massifs forestiers cibles ;
- Adopter un arrêté sur le mécanisme de sensibilisation et de formation du public en matière de prévention et de lutte contre les feux de brousse ;
- Accélérer le processus d'adoption du projet de décret portant modalité de défrichage;
- Adopter l'arrêté fixant les seuils des superficies pouvant faire l'objet de défrichage et les redevances y afférentes ;
- Procéder à la requalification des AP (et massifs forestiers particuliers) ne bénéficiant pas encore d'un statut juridique clair en vue d'augmenter leur degré de protection conformément au décret n°2003-237/PR du 26 septembre 2003 relatif à la mise en place d'un cadre normalisé de gestion des aires protégées ;

- Mettre en œuvre les directives de l'OIBT sur la gestion des feux de végétation notamment à travers l'adoption des mesures d'incitation à la lutte contre les feux de végétation.

4.4.2 Sur le plan institutionnel

- Mettre en place et renforcer les capacités des comités locaux de lutte contre les feux. Ces comités locaux ont compétence de mettre en œuvre les dispositions relatives à la maîtrise des feux de végétation en collaboration avec les services techniques déconcentrés, sensibiliser et motiver les populations et organisations locales à aider en cas de détection, de signalisation et de lutte contre les feux, mobiliser la main d'œuvre locale pour la mise en place à temps et l'entretien des pare-feu dans les zones où ils ont été ordonnés par les services compétents ;
- Nommer et équiper une autorité spécifiquement chargée de la gestion des feux pour chaque région écologique/administrative ? (Brigade régionale anti feu ?). La taille de l'équipe et du matériel sera définie en fonction du niveau d'occurrence et de gravité des feux ainsi que l'accessibilité et de la densité des activités à risque dans la zone considérée. Le dimensionnement des pare-feu et des autres dispositifs de défense contre les incendies (DFCI) se fera en fonction des caractéristiques écologiques de la zone considérée ;
- Décentraliser les compétences en matière de gestion des feux sur la base du principe de subsidiarité. L'autorité locale notamment le Maire, le Préfet ou le DRE peut être responsabilisée au niveau de la zone sous sa juridiction pour la gestion des feux, sauf dans les AP relevant de la compétence de l'autorité centrale. L'autorité locale prend également l'initiative pour des brûlages dirigés et les débroussailllements réglementaires ;
- Mettre en place une structure centralisée de la lutte contre les feux dotée d'une autonomie de fonctionnement pour coordonner les capacités, les actions et la planification de l'intervention des comités locaux et régionaux ainsi que des services techniques déconcentrés et décentralisés et autres organisations privées impliquées dans la prévention, le suivi et la gestion des feux de végétation.

4.4.3 Sur le plan stratégique

Lors des débats avec les acteurs, plusieurs perspectives d'amélioration de la gestion des feux ont été abordées. Particulièrement, il s'agit de :

- Chiffrer les besoins nationaux, locaux et stratégiques pour une meilleure appréciation des ressources à mobiliser pour chaque site à sécuriser contre les feux ;
- Créer une synergie institutionnelle et opérationnelle entre l'Observatoire de l'ANGE, la cellule SIG de l'ODEF, les cellules carto, IFN et statistiques du MERF pour un meilleur suivi et diffusion des connaissances pour la réduction des feux incontrôlés ;
- Accorder une priorité de surveillance et de protection pour les jeunes plantations forestières, les forêts communautaires et infrastructures vulnérables aux feux ;
- Capitaliser les données et structures disponibles pour mettre en place un système d'alerte précoce dédié à la gestion des feux de végétation (SAP-Feux de végétation) ;
- Procéder à la relecture de la stratégie nationale de gestion des feux de végétation au Togo adoptée en 2010 pour actualiser ses axes d'implémentation ;

- Élaborer / actualiser les textes d'application de la loi cadre sur l'environnement et du code forestier pour une meilleure prévention, suivi, gestion et lutte contre les feux incontrôlés.

V. MISE EN OEUVRE ET SUIVI DU PRC

5.1 OPPORTUNITÉS DE FINANCEMENT DU PRC

Des opportunités de financement existent aussi bien sur les ressources internes que des partenaires techniques et financiers et mécanismes de financements. La présente étude ayant recommandé que le PRC soit capitalisé pour le montage d'un dossier d'accès aux fonds climat et pour sa mise en œuvre effective à court et moyen terme, la mobilisation des opportunités de financement devient une priorité.

5.1.1 Mobilisation des ressources internes

- Allocation budgétaire de l'Etat
- Fonds national pour le développement forestier (FNDF)
- Fonds National pour l'Environnement (FNE)
- Fonds pour l'entretien routier
- Fonds de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (FGIRE)
- Investissements nationaux à travers le développement du partenariat public privé (PPP)
- Taxes et redevances sur exploitation forestière (chasse, carbonisation, défrichement, concessions, etc).

5.1.2 Mobilisation de ressources externes

- Coopération bilatérale ou multilatérale : appuis des pays partenaires traditionnels (France, Allemagne, Chine, Japon, USA, Suède, Finlande, etc) et des organisations internationales (OIBT, OAB, IUCN)
- Coopération multilatérale : institutions sous régionales et internationales (BM, BOAD, CEDEAO, UEMOA, CILSS, Union Africaine, BAD, Union Européenne, FMI, Agences du système des Nations Unies)
- Conventions internationales : Fonds pour l'environnement mondial (FEM), Fonds vert climat (GCF), Fonds PMA, Financements AMCC+, MDP, REDD+, ONU-ISDR, FCPF, Fonds d'adaptation, Fonds stratégique pour le climat (FSC), Programme d'investissement forestier (FIP), Marchés volontaires du carbone, etc.

5.2 COMMUNICATION AUTOUR DE LA GESTION DES FEUX

Les séances d'IEC et l'appropriation de la gestion des feux par les acteurs locaux et nationaux pourront valoriser la toile assez fournie de communication existante. En effet, plusieurs canaux de communication sont disponibles pour informer, mobiliser et soutenir les acteurs pour le développement d'une culture de sécurité et de soutien la prévention des feux incontrôlés. Les radios publiques et privées homologuées, les radios rurales, la presse écrite et en ligne ainsi que les chaînes de télévision peuvent être mises à profit.

L'approche de communication devra être efficace, inclusive, participative et interactive tant au niveau national, régional et local. Elle devra viser à la fois les individus, les communautés locales, les décideurs politiques, les leaders d'opinion et les porteurs des projets de reboisement. Les stratégies à utiliser pour la mise en œuvre de ce plan de communication intègre les canaux aussi bien de médias modernes que traditionnels :

- Canaux audiovisuels : radio, télévision, documentaires, courts métrages ;
- Canaux écrits : bulletins, magazines, bande dessinée, dépliants ;
- Médias mixtes : site web, banderoles et affiches, autocollants, kakemonos, SMS ;
- Canaux de groupe : arbre à palabre, conférences, tables rondes, champs écoles ;

- Gadgets : agendas, calendriers, blocs-notes, porte-clés, chemises ;
- Canaux traditionnels : gons, griots, contes et chants du terroir ;
- Personnes d'influence, leaders locaux, artistes.

5.3 APPROCHE STRATÉGIQUE DE MISE EN ŒUVRE DU PRC

Le paragraphe suivant présente les axes stratégiques et les coûts de mise en œuvre du PRC.

Tableau 2 : Récapitulatif des axes stratégiques du PRC

Objectifs stratégiques	Axes stratégiques	Résultats escomptés	Coût indicatif / an (FCFA)
Mettre en place un cadre local, régional et central fonctionnel de coordination de la gestion des feux pour les sites cibles (hotspot)	Axe stratégique 1 : Amélioration de l'organisation de la gestion des feux de végétation à l'échelle locale	- Les feux sont gérés de façon concertée entre les services déconcentrés - Chaque site cible dispose d'un comité fonctionnel - Les comités de gestion des feux sont équipés et fonctionnels - Les périodes propices d'exécution des feux précoces font l'objet d'un arrêté chaque année	30 000 000
Rendre opérationnels ces comités de gestion des feux			70 000 000
Améliorer le niveau de connaissance des communautés locales sur les textes existants	Axe stratégique 2 : Education et communication sur la gestion des feux	- Les animateurs des radios communautaires sont formés comme des relais sur la thématique des feux - Les agents forestiers, les ONG/OSC sont formés sur les techniques d'animation et de communication pour un changement de comportement vis-à-vis des feux - Les populations sont sensibilisées sur les méfaits des feux incontrôlés	40 000 000
Renforcer les capacités des populations sur la gestion des feux	Axe stratégique 3 : Développement des capacités des communautés locales en matière de gestion des feux	- Les agents des services déconcentrés, des ONG et les comités locaux sont formés sur les techniques de lutte préventive et active contre les feux - Les acteurs et les comités locaux s'approprient les textes en vigueur sur les feux	30 000 000
Renforcer les capacités techniques décentralisées et déconcentrées de gestion des feux			50 000 000
Soutenir une IEC permanente et ciblée sur la gestion des feux et la culture de sécurité			50 000 000
Coût total / an	270 000 000 FCFA		

NB : Outre le fonctionnement des structures de gestion des feux à mettre en place, le coût de l'investissement annuel de mobilisation des acteurs, de prévention des feux catastrophiques et de sécurisation des sites et forêts vulnérables s'élève à 270 000 000 FCFA. Ce coût, bien que se référant aux investissements pilotes actuels (ODEF, OIBT, DRF, ONG, etc) est à titre indicatif largement inférieur au coût annuel des pertes et dommages des feux incontrôlés.

5.4 SUIVI ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PRC

Le paragraphe suivant propose un dashboard de responsabilisation des acteurs et de suivi actif de la mise en œuvre du PRC avec une option d'amélioration continue (roue de Deming).

Tableau 3 : Cadre de suivi évaluation du PRC

Résultats	Indicateurs	Données/ Sources	Techniques de collecte	Fréquence/ période	Responsable
Résultat 1 : Les feux de végétation sont gérés de façon concertée entre les services déconcentrés	Réunions, campagnes de feux	Arrêté pris Rapport de séance	Entretien avec maire/préfet/DRE/DRF	2 réunions par an	Maire/ Préfet/ DRE/DRF
Résultats 2 : Chaque commune dispose d'un comité fonctionnel de gestion des feux	Comités installés et/ou redynamisés	PV des séances Rapports d'activité	Entretien avec maire/préfet/DRE/DRF	Une à deux fois selon la zone	Mairie/DP/ DRE
Résultats 3 : Les comités sont équipés en matériels	kit de matériels remis, comités équipés	PV de réception	Entretien avec les comités locaux	-	Maire/ Préfet/ DRE/DRF
Résultats 4 : Les périodes d'allumage et les modalités d'exécution des feux précoces font l'objet d'un arrêté	Arrêté pris, séances et canaux de diffusion	Arrêté pris, JORT, Archives publiques	Entretien avec Maire/Préfet/DRE/DRF	Annuelle	Maire/ Préfet/ DRE/DRF/ MERF
Résultats 5 : Les animateurs des radios communautaires sont formés sur la thématique des feux	Nombre d'animateurs radios formés	Rapport de formation Liste de présence	Entretien avec Radios/ Maire/Préfet/DRE/DRF	Annuelle	DRE/DRF/ MERF
Résultats 6 : Les agents forestiers, ONG/OSC sont formés sur les techniques d'IEC pour un changement de comportement	Nombre d'agents formés	Rapport de formation/ Liste de présence	Entretien avec maire/préfet/DRE/DRF	Chaque 3 ans	Maire/ Préfet/ DRE/DRF/ MERF
Résultats 7 : Les populations sont sensibilisées sur les méfaits des feux incontrôlés	Nombre de séances et de personnes sensibilisées	Rapport de formation Liste de présence	Entretien avec maire/préfet/DRE/DRF	Annuelle Au moins une séance de sensibilisation par localité cible	Maire/ Préfet/ DRE/DRF/ MERF
Résultats 8 : Les agents des services déconcentrés, ONG et comités locaux sont formés sur les techniques de lutte préventive et active contre les feux	Nombre de séances et de structures/personnes formées	Rapport de formation Liste de présence	Entretien avec maire/préfet/DRE/DRF	Chaque 3 ans Au moins une séance de formation est organisée par localité cible	Sapeurs-pompiers, Maire/ Préfet/ DRE/DRF/ MERF
Résultats 9 : Les acteurs et comités locaux sont formés sur les textes en vigueur / diffusion des textes	Textes diffusés Nombre de séances, structures, personnes formées	Rapport de formation Liste de présence	Entretien avec maire/préfet/ DRE/DRF	Annuelle Au moins une séance de formation par localité cible	DRE/DRF/ MERF

VI. CONCLUSION

A cette étape de la mission, une orientation de plan de renforcement des capacités techniques et organisationnelles de gestion des feux a été proposée à l'endroit des acteurs des secteurs publics et privés cibles. Cette étude d'identification et d'évaluation des besoins en renforcement des capacités montre que la situation de la gestion des feux au Togo est caractérisée par l'insuffisance en ressources humaines, le sous-équipement des institutions en infrastructures dédiées à cette tâche, un manque cruel de moyens financiers et le manque de coordination entre les acteurs.

L'analyse diagnostique a permis d'identifier trois axes stratégiques, à savoir l'amélioration de l'organisation de la gestion des feux de végétation de l'échelle locale jusqu'au niveau central, l'éducation et communication sur la gestion des feux et le développement des capacités des acteurs. Les besoins exprimés concernent le renforcement des effectifs, du niveau et de la motivation des acteurs, la dotation des institutions en infrastructures appropriées et la mobilisation des moyens financiers et du partenariat pour la prévention, la gestion et le suivi des feux de végétation au Togo.

Le plan et les actions proposés sont accompagnés d'un plan de mise en œuvre qui est inféodé à la volonté des décideurs et la mobilisation réelle de tous les acteurs. Actuellement, les acquis de la mission d'étude qui ont permis de faire l'état des lieux des feux de végétation par zone écologique au Togo, l'analyse des contraintes/atouts relatifs à leur gestion offrent des moyens techniques et opérationnels pour la mise en œuvre de ce plan de renforcement des capacités techniques et organisationnelles des acteurs de gestion des feux de végétation.

ANNEXES

Annexe 1 : Suivi de la mise en œuvre d'un PRC

	Description de l'action	Niveau / Priorité ¹	Périodes de mise en œuvre (4 ans ?)				Responsable	Coût / Source financement ²		Suivi mise en œuvre ¹	Perspectives
			T1	T2	T3	T4		Interne	Externe		
Fonctionnalité des organes											
Mesures à prendre											
Equipements à acquérir											
Affectation de ressources à prévoir											
Accompagnement à mobiliser											
Formations à effectuer											
Autres actions											
Observations											
Gouvernance/Administration /Coordination											
Mesures à prendre :											
Equipements à acquérir											
Affectation de ressources à prévoir											
Accompagnement à mobiliser											
Formations à effectuer :											
Autres actions :											
Observations											
Gestion financière et contractuelle											
Mesures à prendre											
Equipements à acquérir											
Affectation de ressources à prévoir											
Accompagnement à mobiliser											
Formations à effectuer :											
Autres actions :											
Observations											
1 : niveau de mise en œuvre, non démarré, réalisé à 50 %, 75 % ou achevé, si l'action est suspendue ou arrêtée et les précisions nécessaires, priorité de mise en œuvre d'une action par rapport à d'autres, etc. 2 : déduire les financements à rechercher											

Annexe 2 : Documents consultés

- Afelu, B. 2016. Contribution à la gestion des feux de végétation au Togo. Thèse de doctorat, Université de Lomé Togo, Faculté des sciences, LBEV, Lomé, Togo, 173 pages.
- Afelu, B., Fontodji, K. J., Kokou, K. 2016. Impact des feux sur la biomasse dans les savanes guinéo-soudaniennes du Togo. Vertigo-la revue électronique en sciences de l'environnement, 16(1), 27 p. DOI : 10.4000/vertigo.17106.
- Beaud, J-P. 2006. Sampling. In Gauthier, B. Social research : the problem with the data collection. Quebec, Presses de l'Université du Québec, pp. 211-242.
- Coopération Guinée – Union européenne, 2013, Guide pratique d'élaboration d'un plan de renforcement de capacités pour les collectivités locales, Programme d'assistance technique auprès du MATD, contrat n°2013, 49 pages.
- CPDN Togo, MERF, 2015
- Kamana, P., Tebonou, G., Kokou, K., Adjonou, K., Danioué, R. T. 2013. Évaluation des impacts des investissements « success stories » dans la gestion des ressources naturelles au Togo : études socio-environnementales. Revista universitara de sociologie, ISSN: 1841-6578, pp. 21-42.
- MERF, 2010. Stratégie nationale de gestion des feux de végétation du Togo. Programme de Renforcement de Capacité pour la Gestion de l'Environnement, 133 pages.
- PALCC Togo/UE, MERF, 2015
- PNACC Togo, MERF, 2015
- PNR Togo, MERF, 2015
- République centrafricaine, Ministère des eaux, forêts, chasse et pêche chargé de l'environnement, 2013, Eléments de stratégie et plan d'action pour le renforcement des capacités dans le domaine de la taxonomie, 16 pages.
- République du Bénin, 2014, Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie de renforcement des capacités sur la gestion des feux de végétation pour une meilleure adaptation aux changements climatiques, Programme intégré d'adaptation pour la lutte contre les effets néfastes des changements, 72 pages.
- Wybo, J.L. 2002. Organisation, apprentissage et gestion des risques, l'apport des cindyniques. Prévision, analyse et gestion du risque. Paris : Lavoisier, pp. 177-189.